

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2015

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 29 avril 2015, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
Myriam RÉGNIER
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

Sont absents : France HAMEL
Laurent PROULX

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 15-44

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 mars 2015

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 15-45

Sur proposition de M^{me} Suzanne Verreault, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 25 mars 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 mars 2015

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 15-46

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 30 mars 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

CONSIDÉRANT l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-47

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu d'excuser l'absence de M^{me} Myriam Régnier lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée ordinaire du 25 mars 2015 et l'assemblée extraordinaire du 30 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité

6. Nomination d'un représentant de l'employeur au comité de retraite

CONSIDÉRANT le départ d'un représentant de l'employeur du comité de retraite;

Résolution 15-48

*Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu de nommer **M. Yoan St-Louis**, chef du Service de l'inspection à la Direction des opérations, à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite.*

Adoptée à l'unanimité

7. Nomination du directeur de la Planification stratégique

CONSIDÉRANT que le poste de directeur à la Direction de la planification stratégique est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT la Politique de dotation du personnel (PA-014);

Résolution 15-49

*Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu de nommer **M^{me} Annie Bélanger** au poste de directrice de la Direction de la planification stratégique, à compter du 4 mai 2015, selon les termes contenus dans la Politique de rémunération et de conditions de travail des cadres supérieurs (PA-012), les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-76-01-011-510-51110.*

Adoptée à l'unanimité

8. Modification au plan d'effectifs 2015

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 15-6, du 28 janvier 2015, le conseil d'administration du RTC adoptait le plan d'effectifs 2015;

CONSIDÉRANT que certaines modifications sont requises pour répondre aux besoins de l'organisation;

Résolution 15-50

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu de modifier le plan d'effectifs 2015 du RTC comme suit :

À la Direction de la planification stratégique :

- *créer un poste régulier de coordonnateur planification du service;*
- *créer un poste contractuel d'analyste modélisation, pour une période de 2 ans;*

À la Direction des projets :

- *créer un poste contractuel d'analyste priorité aux feux, pour une période de 2 ans;*

À la Direction des services administratifs :

- créer un poste régulier de conseiller gestion financière;

À la Direction des communications et du marketing :

- créer deux (2) postes réguliers d'agents information voyageurs;

À la Direction des opérations :

- créer deux (2) postes réguliers d'agents de sécurité;

les sommes requises étant disponibles aux différents postes budgétaires de chacune des directions (1-76-78-781-510-5_ _ _ _ , 1-76-78-782-510-5_ _ _ _ , 1-71-77-771-510-5_ _ _ _ , 1-20-23-236-510-5_ _ _ _ , 1-51-57-576-510-5_ _ _ _ et 1-64-82-013-510-5_ _ _ _).

Adoptée à l'unanimité

9. Attribution de contrat – installation, enlèvement et relocalisation d'abribus

Résolution 15-51

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu d'attribuer le contrat pour l'installation, l'enlèvement et la relocalisation d'abribus à **9227-0941 Québec inc. (faisant affaire sous le nom Vitrierie V.D. Plus)**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 395 348,81 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 15 %, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} mai 2015, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-76-78-781-740-74320, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

10. Attribution de contrat – construction de bases de béton pour abribus

Résolution 15-52

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu d'attribuer le contrat pour la construction de bases de béton pour abribus à **Les Constructions Bé-Con inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 288 346,86 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 15 %, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} mai 2015, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-76-78-781-740-74320, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

11. Modification de parcours – 255, 355 et 555

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* :

Résolution 15-53

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu :

- de modifier le tracé des parcours 255, 355 et 555 dans l'arrondissement Beauport, et ce, à compter du 22 août 2015, le tout, tel que détaillé en annexe du document n^o 11 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, les modifications étant apportées à même les ressources existantes;
- de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification.

Adoptée à l'unanimité

12. **Attribution de contrat – fourniture d’un réseau cellulaire dédié aux bornes d’information voyageurs**

Résolution 15-54

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d’attribuer le contrat pour la fourniture d’un réseau cellulaire dédié à **Bell mobilité**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n’excédant pas 91 805 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 15 %, sujet à l’acceptation de la preuve de concept, pour une période de trois (3) ans débutant dès l’activation des forfaits, le tout, conformément aux documents d’appel d’offres, les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires 1-00-00-000-180-18450, 1-20-25-250-750-75140 et au règlement n° 216(5732), sous réserve de l’adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l’unanimité

13. **Attribution de contrat – services professionnels pour le développement d’applications mobiles et d’un site mobile**

Résolution 15-55

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d’attribuer le contrat de services professionnels pour le développement d’applications mobiles et d’un site mobile à **Cortex Média inc.**, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour un montant n’excédant pas 177 513 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 20 %, le tout, conformément aux documents d’appel d’offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18460 et au règlement n° 216(4005), sous réserve de l’adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l’unanimité

14. **Attribution de contrat – services professionnels et techniques pour l’implantation du logiciel Microsoft Dynamics CRM**

Résolution 15-56

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu :

- d’attribuer le contrat de services professionnels et techniques pour l’implantation du logiciel Microsoft Dynamics CRM à **Conseillers en gestion et informatique CGI inc.**, seul soumissionnaire conforme, au taux horaire pondéré fourni en annexe du document n° 14 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, pour une durée maximale de dix-huit (18) mois à compter du 4 mai 2015, le tout, conformément aux documents d’appel d’offres;
- d’autoriser une dépense maximale de 240 000 \$, dans le cadre de ce contrat, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 20 %, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18460 et aux règlements n^{os} 301(4007) et 309(4001).

Adoptée à l’unanimité

15. **Attribution de contrat – acquisition d’un camion de service**

Résolution 15-57

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d’attribuer le contrat pour l’achat d’un camion de service à **9081-0060 Québec inc. (faisant affaire sous le nom Les fourgons Elite)**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n’excédant pas 80 235 \$, incluant les taxes nettes applicables, le tout, conformément aux documents d’appel d’offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18360 et au règlement n° 307(3500).

Adoptée à l’unanimité

16. Attribution de contrat – chaussures de sécurité

Résolution 15-58

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'attribuer le contrat pour l'achat de chaussures de sécurité à **Linde Canada Ltée**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 142 764 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 12 %, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2015, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles aux différents postes budgétaires de chacune des directions (1-__-__-540-54532), sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

17. Attribution de contrat – travaux de remplacement des systèmes de ventilation et de chaufferie (phases 4 et 5)

Résolution 15-59

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'attribuer le contrat pour les travaux de remplacement des systèmes de ventilation et d'économie d'énergie (phases 4 et 5) à **Réfrigération Noël inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 4 375 775 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 10 %, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18210 et aux règlements n^{os} 224, 263, 279 et 308.

Adoptée à l'unanimité

18. Attribution de contrat – construction d'un accès au toit

Résolution 15-60

Sur proposition de M^{me} Suzanne Verreault, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'attribuer le contrat pour la construction d'un accès au toit à **Menuiserie D. Pouliot inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 110 175 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 10 %, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18210 et au règlement n^o 300(5554).

Adoptée à l'unanimité

19. Attribution de contrat – acquisition de serveurs informatiques et d'unités de stockage

Résolution 15-61

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

- d'attribuer le contrat pour l'acquisition de serveurs informatiques à **9072-9203 Québec inc. (faisant affaire sous le nom Cyber 3D)**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 63 372,55 \$, incluant les taxes nettes applicables;
- d'attribuer le contrat pour l'acquisition d'unités de stockage à **Novipro inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 120 091,10 \$, incluant les taxes nettes applicables;

le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18420 et au règlement n^o 264(4000).

Adoptée à l'unanimité

20. Attribution de contrat – fourniture de pièces de portes, miroirs et essuie-glaces

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 14-183, du 10 décembre 2014, le conseil d'administration du RTC autorisait la signature de la convention-cadre 2015 pour divers achats regroupés de pièces, fournitures et divers services pour autobus urbain, de même que les mandats et dépenses s'y rattachant, conclue entre les sociétés de transport;

CONSIDÉRANT le mandat confié au RTC par cette convention-cadre;

CONSIDÉRANT l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-62

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'attribuer les contrats pour la fourniture de pièces de portes, miroirs et essuie-glaces pour autobus urbain, pour une période de trente-six (36) mois ferme débutant le 19 juin 2015, pour le compte de la Société de transport de Montréal (STM) au montant de 3 723 206 \$, du Réseau de transport de la Capitale (RTC) au montant de 793 529,26 \$, de la Société de transport de Laval (STL) au montant de 377 981,96 \$, du Réseau de transport de Longueuil (RTL) au montant de 505 730,38 \$, de la Société de transport de Sherbrooke (STS) au montant de 93 997,01 \$, de la Société de transport de Lévis (STLévis) au montant de 65 166,48 \$, de la Société de transport de l'Outaouais (STO) au montant de 204 941,56 \$ et de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) au montant de 34 999,99 \$, incluant une indexation de 3 % pour la 2^e et 3^e année du contrat, les taxes applicables ainsi qu'une contingence de 15 %, aux soumissionnaires suivants: **Baker Transit Parts inc., CBM N.A. inc., New Flyer Industries Limited et Prévost, une division du Groupe Volvo Canada inc.**, les contrats étant attribués au prix unitaire le plus bas, les quantités étant variables, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 20 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution et conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-150-15110.*

Adoptée à l'unanimité

21. Création de titres spéciaux – Festival d'été de Québec

CONSIDÉRANT l'article 12 du Règlement n° 230 concernant les titres de transport du RTC;

CONSIDÉRANT l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-63

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu :

- de créer et d'émettre un laissez-passer spécial de onze (11) jours consécutifs, valide durant la Festival d'été de Québec, permettant les déplacements illimités sur l'ensemble du réseau du RTC;*
- de créer et d'émettre un titre de transport spécial de dix (10) billets, valide durant la Festival d'été de Québec, entre 10 h le matin et la fin du service, sur l'ensemble du réseau du RTC;*
- de fixer comme suit les tarifs applicables à ceux-ci, et ce, à compter du 1^{er} juin 2015 :*

| | <i>Laissez-passer 11 jours illimité</i> | <i>spécial</i> | <i>Titre spécial 10 billets</i> |
|---|---|----------------|---------------------------------|
| <i>Toutes les catégories d'utilisateurs</i> | 30 \$ | | 20 \$ |

- de publier ces tarifs dans un journal diffusé dans le territoire du RTC.*

Adoptée à l'unanimité

22. Rapport d'activité 2014

CONSIDÉRANT l'article 139 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* :

Résolution 15-64

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu :

- *de prendre acte du dépôt du Rapport d'activité 2014 du RTC, le tout, tel que détaillé en annexe du document n^o 22 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;*
- *de remettre copie de ce Rapport d'activité 2014 au ministre des Transports, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au greffier du conseil d'agglomération de Québec.*

Adoptée à l'unanimité

23. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

24. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M. Rémy Normand invite le public à la journée portes ouvertes qui se tiendra au centre Métrobus le 24 mai prochain de 10 h à 16 h.

25. Levée de l'assemblée

Résolution 15-65

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 17 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale